



Un agent d'accueil et de surveillance h/f

La ville de Montbéliard (Doubs), 26 606 habitants, 600 agents, ville centre d'une agglomération de 142 000 habitants, recherche un agent d'accueil et de surveillance pour ses musées : Musée du Château des Ducs de Wurtemberg (collection d'archéologie, de sciences naturelles, de beaux-arts...) et Musée d'Art et d'Histoire Beurnier Rossel (présentation de la vie bourgeoise, protestante, collection de boîtes à musique...).

Le musée du château fera, dans les 5 années à venir, l'objet d'un [projet de rénovation ambitieux](#).

(<https://www.montbeliard.fr/projets-en-cours/redynamisation-du-centre-ville/reconversion-du-site-du-chateau.html>)

Profil :

Fort(e) d'une expérience dans l'accueil du public dans le domaine patrimonial, vous êtes titulaire du PSC1.

Vous savez accueillir du public, serez volontaire pour l'introduire aux œuvres présentées et tenir une billetterie. Votre disponibilité, votre goût de la relation et du contact avec le public, votre bonne présentation constitueront des atouts certains. Votre pratique des langues allemande et/ou anglaise, votre intérêt et curiosité pour les expositions temporaires feront la différence.

Principales missions :

Vous êtes intégré à un service d'une dizaine de personnes chargées d'assurer l'accueil et la surveillance des œuvres des Musées :

- Accueil, information, accompagnement et orientation du public (renseignements sur les horaires, les collections et expositions, accueil spécifique pour les groupes, ...);
- Tenue de la billetterie et de la boutique (vente de billets, catalogues, éditions, ...);
- Introduction du public aux œuvres et expositions présentées ;
- Surveillance des œuvres, application des consignes de sécurité et mise en œuvre des procédures d'urgence ;
- Entretien des salles, des vitrines et ponctuellement des sanitaires.

• Recrutement statutaire, cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ou à défaut par voie contractuelle (CDD d'une durée d'un an).

• Rémunération statutaire, régime indemnitaire et prime annuelle, adhésion de la collectivité au CNAS, participation employeur aux transports et à la prévoyance.

• Travail un week-end sur deux et ponctuellement en soirée.